

Dans l'hypothèse où le Routeur VINIBOX de l'Abonné serait enregistré auprès de VINI sous l'identité d'un autre client, des frais de reparamétrage technique de l'équipement (frais de cession de VINIBOX) seront facturés à l'Abonné au tarif indiqué dans la Grille Tarifaire établie par VINI et consultable sur le site internet www.vini.pf.

Le Décodeur VINIBOX quant à lui est mis à disposition de l'Abonné et demeure la propriété exclusive, inaccessible et insaisissable de VINI ou de ses ayants droit. Il ne pourra être cédé ou mis à disposition d'un tiers sous quelle que forme que ce soit. L'Abonné aura la qualité de gardien des Equipements au sens de l'article 1384 Code civil et il s'engage à les conserver pendant toute la durée du Contrat.

7.4. Conditions de mise en service

7.4.1. Principes Généraux

La mise en service de l'Offre est conditionnée par une étude de faisabilité confirmant à l'Abonné que le raccordement de son domicile est réalisable. L'installation des Equipements de raccordement, ne s'effectue qu'au terme de cette étude de faisabilité et le cas échéant, une fois que les travaux d'adduction à la charge de l'Abonné ont été effectués.

7.4.2. Prise de Rendez-vous dans le cadre d'une Offre sur support Fibre Optique

Le raccordement de l'Abonné au réseau de Fibre Optique nécessite la prise d'un rendez-vous préalable.

Il est précisé qu'à défaut de tenue de rendez-vous au domicile de l'Abonné sous un délai de deux (2) mois à compter de sa demande de souscription à l'Offre, le contrat d'abonnement sera résilié de plein droit. Le jour du rendez-vous, l'Abonné permettra aux techniciens agréés par VINI d'accéder à son domicile, dont l'adresse a été précisée dans le Contrat. Il est de la responsabilité de l'Abonné d'obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires à l'entrée des techniciens agréés par VINI dans son logement et à son raccordement.

Dans le cas où, à la date prévue pour l'installation, l'Abonné est absent ou refuse de laisser les techniciens agréés par VINI procéder à l'installation, les frais de déplacement pourront être facturés à l'Abonné.

De la même manière, l'Abonné devra signaler tout déplacement de rendez-vous avec un préavis de quarante-huit (48) heures. Le cas échéant, ces mêmes frais de déplacement pourraient être facturés à l'Abonné.

Dans le cas où le raccordement est impossible et ce pour une raison indépendante de VINI, chacune des deux parties pourra résilier le contrat de plein droit.

7.5. Installation et activation du Service

L'Abonné effectue l'installation du Service et des Equipements sous sa propre responsabilité, selon le même processus que celui détaillé dans les guides d'installation et d'utilisation des Services correspondants.

Il est précisé que l'activation du Service, à condition que l'Abonné soit en possession de ses Equipements, interviendra dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures ouvrées sous réserve de l'activation de la Ligne Téléphonique Principale.

Dans le cas de la migration d'une offre Internet initiale souscrite auprès de VINI vers une Offre VINIBOX, la résiliation de l'offre initiale n'interviendra qu'une fois l'activation du Service effectuée et ce dans le souci de garantir une continuité de service à l'Abonné.

Article 8 : CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

8.1. Principes Généraux

Les connexions Internet effectuées seront réinitialisées au maximum douze (12) heures après le début de la session.

Compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées, VINI n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par l'Abonné sur le réseau Internet. VINI se réserve le droit d'empêcher toute opération de l'Abonné susceptible de perturber le bon fonctionnement des réseaux VINI ou ne respectant pas les règles de fonctionnement éthique et de déontologie.

L'Abonné s'engage expressément à ne pas utiliser le service Internet à des fins ou de manière anormale, inappropriée, frauduleuse, illégale et, en général contraire à une disposition des Conditions Générales d'Abonnement aux services VINI ou des présentes conditions spécifiques.

Constituent des cas d'utilisation abusive du service Internet :

- l'utilisation du service internet aux fins d'en faire commerce ou par exemple, partager l'accès téléphonique avec des personnes extérieures à l'entreprise,
- l'utilisation ininterrompue du service internet par le biais notamment d'une composition automatique et en continu de numéros sur la ligne,
- la cession, la location ou la revente, totale ou partielle, du service Internet,
- l'utilisation du service Internet vers toute plateforme de service bénéficiant d'une rémunération directe ou indirecte du fait de la durée des appels passés par l'Abonné.

VINI pourra être contraint d'interrompre de façon exceptionnelle le Service pour effectuer des travaux de maintenance, d'amélioration, d'entretien, de renforcement, de réaménagement ou d'extension des installations de son réseau.

8.2. Mise en garde

La souscription à l'Offre n'est pas autorisée aux mineurs. Toute utilisation effectuée par un mineur sous l'Identifiant de l'Abonné sera réputée faite sous la surveillance et sous la responsabilité de l'Abonné. Aucun contrôle n'étant exercé sur le contenu des données disponibles via le Service, l'Abonné veillera à ce que les mineurs placés sous son autorité ne puissent accéder aux services, messages, informations, pouvant heurter leur sensibilité. L'Abonné est seul responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance de ses équipements techniques, informatiques, téléphoniques et, en particulier, des Equipements, nécessaires pour accéder au Service. En aucun cas VINI ne sera tenue responsable si le Service s'avère incompatible ou présente des dysfonctionnements avec certains logiciels, configurations, systèmes d'exploitation ou équipements de l'Abonné qui devra, à première demande de VINI, mettre fin à toute perturbation due à des conditions de raccordement ou d'utilisation d'équipements non-conformes.

De même, VINI ne saurait être tenue responsable des détériorations et/ou interruptions résultant des opérations effectuées par l'Abonné dans le cadre de sa connexion au Service Internet, ou en cas d'interruption résultant de toute cause extérieure à VINI, telle que l'interruption de fourniture de courant électrique. Avec la Fibre optique, l'Abonné reconnaît avoir pris connaissance que l'interruption du Service de Téléphonie sur IP, pour quelque cause que ce soit, entraîne notamment une indisponibilité des numéros d'urgence (SAMU, Police, Pompiers, ...).

8.3. Identifiants

Afin d'accéder au Service, l'Abonné dispose d'Identifiants générés automatiquement pouvant faire l'objet d'une modification ultérieure. L'ensemble des éléments permettant à l'Abonné de s'identifier et de se connecter au Service Internet sont personnels et confidentiels, ils ne peuvent être changés qu'après demande de l'Abonné auprès de VINI. Toute connexion au Service internet ou transmission de données effectuées à partir des Identifiants de l'Abonné sera réputée avoir été effectuée par ce dernier. L'Abonné s'assure de la confidentialité des Identifiants qui lui ont été confiés.

A défaut, l'Abonné s'engage à avertir VINI sans délai, par message électronique confirmé par lettre recommandée, afin de procéder au changement immédiat des Identifiants confiés lors de la souscription de l'abonnement. Afin de procéder à la modification, l'Abonné fournira toutes les informations demandées par VINI, étant entendu que VINI ne saurait être responsable des conséquences de fausses déclarations. Chaque Routeur VINIBOX est rattaché à une seule Ligne Téléphonique Principale indiquée lors de la souscription au Contrat. Ainsi, toute tentative d'utilisation de ses Equipements depuis une autre Ligne Téléphonique Principale sera considérée comme frauduleuse.

Tout manquement à ces règles entraînera la suspension immédiate de l'accès au Service.

Article 9 : RESPONSABILITES

9.1. Responsabilité de VINI

Compte tenu de la nature de la technologie employée, VINI n'est en tout état de cause soumise qu'à une obligation de moyen. VINI se réserve la possibilité, y compris dans des Zones de couverture, de ne pas donner suite ou de décaler impossible la mise à disposition de l'Offre si celle-ci est de nature à ne pas être effectuée dans des conditions satisfaisantes pour l'Abonné ou pour les clients déjà raccordés.

VINI prend les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité du Service. Le bon fonctionnement du Service ne peut être assuré qu'avec les Equipements configurés conformément aux recommandations décrites par VINI sur le site www.vini.pf. VINI est responsable de la mise en place des moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement des Equipements dans le cadre d'une utilisation normale et à l'exception des cas de force majeure au sens de la jurisprudence. VINI ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas de détérioration, de destruction ou de disparition du Routeur et du Décodeur VINIBOX et/ou des Equipements de raccordement.

9.2. Responsabilité de l'Abonné

L'Abonné est responsable de l'installation et de l'entretien des équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'Offre (Routeur VINIBOX, Décodeur VINIBOX, Equipements de raccordement, accessoires, ...) selon les spécifications fournies.

L'Abonné s'interdit d'effectuer toute ouverture, intervention technique, transformation ou modification sur les Equipements à quelle que fin que ce soit. L'Abonné informera VINI sans délai de toute disparition, destruction ou détérioration altérant le fonctionnement du Décodeur VINIBOX et indemniserà VINI à concurrence des frais de remise en état ou de la valeur de remplacement de l'équipement, sauf en cas de force majeure au sens de la jurisprudence ou de fait exclusivement imputable à VINI.

Si les conditions d'exploitation ou d'organisation du réseau l'exigent, VINI peut modifier les caractéristiques techniques de ses prestations via la mise à jour des Equipements. Lorsqu'un tel changement rend nécessaire le remplacement du Routeur VINIBOX, VINI en informe l'Abonné qui s'oblige alors à en assurer le remplacement à ses frais.

A défaut, VINI ne saurait être tenue responsable de l'arrêt de la réception des programmes due à l'évolution de ses plateformes techniques, ni de la compatibilité des services futurs de VINI.

L'usage des Equipements est interdit pour toute diffusion, représentation et reproduction publique comme pour toute organisation de la réception par des tiers de tout ou partie du Service de Télévision sur IP par VINI dans le cadre de l'Offre. Tous les droits sur ledit Service de Télévision sur IP proposé par VINI et tous les éléments qui le composent sont destinés à un usage strictement privé dans le cadre familial du domicile. L'Abonné s'engage à bien conserver les Equipements pendant toute la durée de l'abonnement et à y laisser libre accès à tout représentant de VINI.

Article 10 : TARIFS, FRAIS ET FACTURATION

10.1. Tarifs applicables

Les tarifs du Service sont définis dans la documentation commerciale éditée par VINI, ainsi que dans les Grilles Tarifaires et consultables sur le site internet www.vini.pf.

Les appels émis dans le cadre du Service de Téléphonie sur IP seront facturés aux tarifs en vigueur portés sur les Grilles Tarifaires consultables sur le site www.vini.pf.

10.2. Les frais

10.2.1. Les frais de mise en service

Les frais de mise en service sont précisés dans les Grilles Tarifaires établies par VINI et consultables sur le site internet www.vini.pf. Ils sont facturés lors de la première facturation de l'abonnement à l'Offre.

10.2.2. Les frais d'installation

Les travaux d'aménagement préalables réalisés par un Prestataire et nécessaires au raccordement des locaux de l'Abonné en Fibre Optique, sont à sa charge exclusive.

10.3. Facturation

La facturation démarre à compter de la Date d'activation du Service.

VINI se réserve la possibilité d'éditer, par défaut, ses factures sous forme électronique indiquant les sommes à payer, ainsi que la date d'échéance du paiement. Le mode de réception de ces factures sera communiqué préalablement à l'Abonné par VINI et par tout moyen.

ARTICLE 11 : ASSISTANCE

VINI met à la disposition de l'Abonné deux types d'assistance pour l'Offre :

- le site internet www.vini.pf, 24h sur 24, 7 jours sur 7, accessible directement à partir du terminal de l'Abonné,
- le Service d'accueil téléphonique, via le 3950, opérationnel du lundi au jeudi de 7h30 à 17h30, le vendredi de 7h30 à 17h et le samedi de 8h à 12h.

Ce service est réservé à l'assistance technique et commerciale, en particulier, aux problèmes liés à l'installation, à la connexion et au paramétrage des logiciels d'accès à l'Offre.

Le coût des communications téléphoniques pour contacter le service d'accueil téléphonique n'est pas compris dans le prix de l'abonnement.

En cas d'impossibilité de résolution du problème de connexion par téléphone, l'Abonné peut être orienté vers un support externe à VINI.

ARTICLE 12 : MODIFICATION ET RESILIATION

12.1. Principes généraux

Il est précisé que :

- toute demande de résiliation à l'initiative de VINI ou de l'Abonné vaut résiliation de l'Offre dans son intégralité ;
- sauf motif légitime ou modification des dispositions contractuelles, lorsque l'Abonné résilie son contrat d'abonnement à l'Offre avant la fin de sa période initiale d'engagement, les redevances d'abonnement restant à courir jusqu'à l'expiration de cette période deviennent immédiatement exigibles (dans les conditions prévues par les Conditions générales d'abonnement aux services VINI).

Si la Ligne Téléphonique Principale portant l'accès au Service vient à être suspendue, la facturation du Service sera maintenue. Si la suspension intervient pour des motifs d'ordre technique, il appartiendra alors à l'Abonné, sur présentation des pièces justificatives, de se manifester auprès de VINI après réactivation de celle-ci afin d'obtenir le remboursement, sous forme d'avoir sur sa prochaine facture, de son abonnement au prorata de la durée d'indisponibilité du Service. En tout état de cause, le Contrat d'abonnement à l'Offre sera maintenu pendant un délai de trois (3) mois au terme duquel et à défaut de régularisation, le Contrat sera résilié de plein droit.

12.2. Migrations

La modification de l'abonnement souscrit pour un abonnement de moindre valeur (migration à la baisse) ne peut intervenir qu'après un délai de trois (3) mois suivant la date de souscription.

S'agissant d'une modification pour un abonnement de plus forte valeur (migration à la hausse), elle pourra intervenir après un délai d'un (1) mois suivant la date de souscription. La modification de l'abonnement sera effective le jour même.

12.3. Résiliation du contrat pour une Offre sur support Fibre Optique

La résiliation du Contrat à la demande de l'Abonné est possible à compter de la date de souscription à l'Offre et jusqu'à la réalisation du rendez-vous de raccordement.

En cas de résiliation du Contrat, l'Abonné devra, le cas échéant, restituer intact et dans son emballage d'origine :

- le Routeur VINIBOX accompagné du bon de sortie, à défaut l'Abonné devra impérativement se rendre dans un point de vente VINI Distribution afin de s'acquitter du paiement de l'équipement non restitué ;
- le Décodeur VINIBOX afin que lui soit restitué son dépôt de garantie sous un délai de trente (30) jours.

La restitution de ces équipements doit impérativement intervenir au moment de la résiliation du Contrat et dans le point de vente où l'Abonné les aura récupérés préalablement.

Il est précisé que toute résiliation du contrat à l'initiative de VINI ou de l'Abonné vaut, le cas échéant, annulation de l'Offre de raccordement Vini Link dans son intégralité.

12.4. Conséquence de la résiliation

Le terme du contrat d'abonnement à l'Offre entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par l'Abonné. Le remboursement des sommes versées d'avance par l'Abonné pourra intervenir au plus tard sous un délai de dix (10) jours à compter du paiement par l'Abonné de la totalité des sommes portées sur la dernière facture, et ce le cas échéant déduction faite par voie de compensation conformément aux dispositions des articles 1289 et suivants du Code civil, des sommes dues à VINI et non contestées par l'Abonné.